



Hausse du SMIC et Fonction publique : smicardisation à tous les étages !

Par une lettre du 23 novembre, François Sauvadet, ministre de la Fonction publique, prévient les secrétaires généraux des organisations syndicales qu'il fait mettre en œuvre pour la paie de décembre 2011 une indemnité différentielle, afin que le minimum perçu par les agents soit équivalent au SMIC.

La relance de l'inflation en 2011, supérieure en octobre à 2% par rapport au 1^{er} janvier, entraîne une augmentation automatique du SMIC, qui passe à 1393,82 € bruts (la CGT revendique un SMIC à 1700 euros bruts mensuels), soit l'équivalent de l'indice majoré 301.

Tous les agents qui ont un indice inférieur à 301 majoré verront leur salaire relevé à ce niveau. Ce qui, aux dires du ministre lui-même, concerne 890.000 agents, sur 5 millions de fonctionnaires, **soit près de un sur cinq !**

On observe cependant qu'avec le dispositif de l'indemnité différentielle nous voilà revenus près de 20 ans en arrière et que l'indemnitaire, ce n'est pas du traitement brut !

Sur le fond, on voit combien la catégorie « C » est maintenant ramenée au SMIC ! Pour l'échelle 3 (recrutement sans concours), ce sont les 5 premiers échelons, soit 11 ans de carrière, qui sont sous l'indice majoré 301.

Pour l'échelle 4 (recrutement avec concours), ce sont les 4 premiers échelons, soit 8 ans de carrière, qui sont sous le SMIC.

Pour l'échelle 5, ce sont les trois premiers échelons, pour 5 ans de carrière, qui sont sous le SMIC.

Le sommet de la catégorie C, atteint en fin de carrière, n'est plus qu'à 1,38 SMIC.

Son relèvement -par le biais d'un « échelon fonctionnel » très contestable- de l'indice 416 à 430 majoré en 2012 ne portera ce maximum qu'à 1,43 SMIC et seulement quelques agents l'atteindront.

Le début de la nouvelle grille de la catégorie B (le nouvel espace statutaire) n'est plus qu'à 1,03 SMIC. Alors qu'en 1986, l'entrée dans la catégorie B était supérieure au SMIC de 23 %. Gageons que dès la prochaine augmentation du SMIC, il le rejoindra.

Le début de la grille-type de la catégorie A n'est, lui, qu'à 1,16 SMIC.

C'est très clair : pour le gouvernement une qualification niveau Bac vaut 1 SMIC, au niveau Bac+3 elle vaut 16% de plus que le SMIC, et en-dessous du Bac elle vaut moins que le SMIC !

A ce niveau de rémunération, il est impossible que la Fonction publique soit véritablement attractive, alors que les besoins de services publics de plus en plus qualifiés s'accroissent dans tous les domaines.

On mesure là aussi l'impasse et la situation catastrophique où mène le blocage du point d'indice.

Cette politique profondément injuste n'est plus viable.

Le gouvernement doit ouvrir des négociations pour revaloriser immédiatement la valeur du point, mieux reconnaître les qualifications et redonner de l'amplitude aux carrières.

Montreuil, le 30 novembre 2011